



CABINET
BOYER BRÉCHARD
EXPERTISE COMPTABLE / COMMISSARIAT AUX COMPTES

4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 80 55 / Fax. 04 71 64 80 06

A.F.A.P.C.A

Association

Siège social : 10 Place du champ de foire

15000 AURILLAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

SAS au capital de 532 000 euros N° SIRET : 493 480 321 00014
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables d'Auvergne
Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de Riom

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A votre assemblée générale de l'association de l'AFAPCA.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'association de l'AFAPCA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration, sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des administrateurs relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aurillac, le 16 Avril 2021

Le Commissaire aux comptes

SAS BOYER BRECHARD



Anne BRECHARD

Commissaire aux comptes associée

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	30 430	11 799	18 632	17 283
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	11 099	7 528	3 571	1 768
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	41 529	19 326	22 203	19 050
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	6 260		6 260	43 283
	Autres créances	132 073		132 073	154 468
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	158 208		158 208	46 983
	Charges constatées d'avance	2 186		2 186	1 478
	TOTAL (II)	298 726		298 726	246 212
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	340 255	19 326	320 929	265 263

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents
Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	171 923	153 866
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	35 490	18 058
	Total des fonds propres	207 413	171 923
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports	2 500	5 000
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	2 500	5 000
	Total des fonds associatifs	209 913	176 923
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	15 000	
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	21 151	
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	21 151	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 469	16 387
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 536	26 526
	Dettes fiscales et sociales	57 527	45 426
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	9 333	
	Total des dettes	89 865	88 339
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	320 929	265 263
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes		
	(1) Dont à moins d'un an	35 489,80	18 057,65
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	89 865	86 871
	ENGAGEMENTS DONNES		12 413

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2020

		12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	
	Prestations de services	489 149
	Productions stockée	
	Production immobilisée	
	Subventions d'exploitation	4 167
	Dons	
	Cotisations	
	Legs et donations	
	Autres produits de gestion courante	3
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	10 251
	Autres produits	5 005
	Total des produits d'exploitation	508 575
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	
	Variation de stock	
	Autres achats et charges externes	126 162
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 795
	Rémunération du personnel	252 997
	Charges sociales	83 502
	Subventions accordées par l'association	
	Dotation aux amortissements et dépréciations	6 457
	Dotation aux provisions	
	Autres charges	570
	Total des charges d'exploitation	473 482
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	35 092
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	Intérêts et produits financiers	414
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	
	Intérêts et charges financières	16
	2 - RESULTAT FINANCIER	397
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	35 490
	Produits exceptionnels	
	Charges exceptionnelles	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	
	Impôts sur les sociétés	
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	
	TOTAL DES PRODUITS	508 989
	TOTAL DES CHARGES	473 499
	EXCEDENT ou DEFICIT	35 490
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	
	Bénévolat	27 000
	Prestations en nature	
	Dons en nature	27 000
	CHARGES	
	Secours en nature	27 000
	Mise à disposition gratuite de biens et services	
	Personnel bénévole	27 000

SARL BOYER-BRECHARD
1, rue Pasteur
15000
AURILLAC
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **320 929 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 508 989 euros** et un total **charges de 473 499 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 35 490 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

- les règlements ANC N°2018-06 et 2019-04 applicables au 01/01/20

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Application au 1er janvier 2005 des nouvelles règles comptables sur les actifs :



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Il n'y a pas de composants décelés, ni de changements dans la durée d'amortissements des immobilisations.
- Les amortissements sont calculés en fonction de leur durée d'usage, car les seuils prévus par l'avis 2005-D du 1er juin 2005 ne sont pas atteints.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue:

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaire pour donner une image fidèle

L'AFAPCA occupe un local mis à disposition par le Conseil Départemental à hauteur de 27 000 euros.

En 2019, les sections analytiques concernant la structure ont été modifiées.

L'Association a fait l'acquisition de matériels informatiques et d'un site internet ; pour cela, elle a emprunté 7 500 euros auprès de la Caisse Epargne et a obtenu un fond avec droit de reprise de 7 500 euros auprès de France Active.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres éléments significatifs-COVID 19

L'activité de l'association a pu être maintenue, et les financeurs se sont engagés à maintenir les budgets accordés pour 2020.

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur la situation de l'association et ne devait pas en avoir pour 2021.



Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	23 607		6 824		30 430
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 607		6 824		30 430
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	8 313		2 785		11 099
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 313		2 785		11 099
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	TOTAL	31 920		9 609		41 529

1, rue Pasteur
15000
AURILLAC
SARL BOYER-BRECHARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement et de développement				
Autres	6 324	5 475		11 799
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 324	5 475		11 799
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	6 546	982		7 528
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 546	982		7 528
TOTAL	12 870	6 457		19 326

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

1, rue Pasteur
15000
AURILLAC
CO - SARL BOYER-BRECHARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		132 073
Autres créances		132 073
DIV PRODUITS A RECEVOIR	132 073	



Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		38 850
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FAC NON PARV-FOURNISSEURS</i>	<i>20 133</i>	20 133
Dettes fiscales et sociales <i>Dette Prov. pour Congés à Paye</i> <i>Ch. Soc. Dette Congés à payer</i> <i>ETAT-CHARGES A PAYER</i>	<i>12 156</i> <i>5 233</i> <i>1 328</i>	18 717



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		30 484	30 484
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			30 484

SARL BOYER-BRECHARD
1, rue Pasteur
15000
AURILLAC
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		2 186	2 186
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 186

SARL BOYER-BRECHARD
1, rue Pasteur
15000
AURILLAC
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

	31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	6 260	6 260	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	132 073	132 073	
Charges constatées d'avances	2 186	2 186	
TOTAL DES CRÉANCES	140 518	140 518	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 469	1 469		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	21 536	21 536		
Personnel et comptes rattachés	12 156	12 156		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 370	42 370		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 001	3 001		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	30 484	30 484		
TOTAL DES DETTES	111 016	111 016		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	16 025			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 531			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

A compter de 2014, l'association a souscrit un contrat d'assurance prenant en charge indemnités de départ à la retraite.

Au 31/12/2020, les fonds s'élèvent à 8827,06€

Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisées.

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

(1) Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

SARL BOYER-BRECHARD
1, rue Pasteur
15000
AURILLAC
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	153 866	18 058		171 923
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	18 058	(18 058)		
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	5 000		2 500	2 500
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	176 923		2 500	174 423

SARL BOYER-BRECHARD
 1, rue Pasteur
 15000
 AURILLAC
 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
STRATEGIE PAUVRETE MOBILITE			17 331	17 331
SPIP MOBILITE			3 820	3 820
TOTAL			21 151	21 151

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

SARL BOYER-BRECHARD
 1, rue Pasteur
 15000
 AURILLAC
 COMMISSAIRE AUX COMPTES



CABINET
BOYER BRÉCHARD
EXPERTISE COMPTABLE / COMMISSARIAT AUX COMPTES

4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 80 55 / Fax. 04 71 64 80 06

A.F.A.P.C.A
Association

Siège social : 10 Place du champ de foire

15000 AURILLAC

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

CONVENTION N°1 :

Administrateur concerné : Mairie d'Aurillac

Nature : Mise à disposition à titre gratuit des locaux situés 10 Place du Champ de foire, maison départementale de bénévolat, siège social et bureaux de l'association évaluée à 27 000 €.

Fait à Aurillac, le 16 Avril 2021

Le Commissaire aux comptes

SAS BOYER BRECHARD



Anne BRECHARD

Commissaire aux comptes associée